

L'avenir en perspective

CONCOURS 2015

Épreuves et règlement

BANQUE COMMUNE
D'ÉPREUVES DES ÉCOLES
DE MANAGEMENT



Pour votre inscription aux concours :

www.concours-bce.com

En cas de problème ou de question sur votre inscription
ou vos concours, cliquez sur la rubrique « contacts ».

La **B**ANQUE **C**OMMUNE D'ÉPREUVES
est gérée par la Direction des Admissions et Concours
de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

SOMMAIRE

	Pages
PRÉSENTATION DE LA BROCHURE BCE _____	④
LISTE DES ÉCOLES _____	⑤
CONTACT DES ÉCOLES MEMBRES ET ÉCOLES ASSOCIÉES _____	⑥
ÉPREUVES ÉCRITES ET COEFFICIENTS _____	⑧
DÉFINITION DES ÉPREUVES COMMUNES _____	⑭
ÉPREUVES SPÉCIFIQUES À CHAQUE OPTION OU FILIÈRE _____	⑰
DÉFINITION DES ÉPREUVES ET PROGRAMMES DES FILIÈRES LITTÉRAIRES _____	⑳
RÈGLEMENT DES CONCOURS _____	㉓

**Banque Commune d'Épreuves des Écoles de Management
pour le recrutement après classes préparatoires
économiques et commerciales
et classes préparatoires littéraires**

Sous l'égide de CCI France, les Grandes Écoles de Management sont réunies pour leurs concours, dans une Banque Commune d'Épreuves (BCE).

Cette brochure comprend :

- ➔ la liste des écoles,
- ➔ les épreuves et les coefficients choisis par chaque école pour son concours,
- ➔ la description des épreuves classées suivant les voies préparatoires :
 - classes préparatoires économiques et commerciales (options scientifique, économique et technologique)
 - classes préparatoires littéraires :
 - filière B/L (Lettres et sciences sociales)
 - filière BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon)
- ➔ le règlement des concours (modalités d'inscription et déroulement des écrits).

CONCOURS 2015

21 écoles sont regroupées dans la Banque Commune d'Épreuves des Écoles de Management :

- | | |
|---|--|
| ☐ AUDENCIA Nantes | ☐ Groupe ESC PAU |
| ☐ École de Management de Normandie | ☐ Groupe ESC TROYES |
| ☐ EDHEC Grande École | ☐ HEC Paris |
| ☐ EMLYON Business School | ☐ INSEEC Business School |
| ☐ EM STRASBOURG Business School | ☐ ISC PARIS |
| ☐ ESC DIJON-BOURGOGNE | ☐ ISG |
| ☐ ESC LA ROCHELLE | ☐ MONTPELLIER Business School |
| ☐ ESC RENNES School of Business | ☐ SKEMA Business School |
| ☐ ESCP Europe | ☐ TÉLÉCOM École de Management |
| ☐ ESSEC | ☐ TOULOUSE Business School |
| ☐ GRENOBLE École de Management | |

5 écoles associées utilisent aussi les épreuves de la BCE :

- Enass École Nationale d'Assurances
 - *options scientifique, économique, technologique ou filières littéraires*
- ENS CACHAN* (École Normale Supérieure de Cachan)
- ENSAE ParisTech (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique)
 - *option scientifique*
- École Spéciale Militaire de SAINT-CYR
 - *option économique*
- ISCID-CO (Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque - Côte d'Opale)
 - *options scientifique, économique, technologique ou filières littéraires*

*admissibilité à HEC Paris et/ou ESSEC et/ou ESCP Europe

Contact des écoles membres de la BCE

AUDENCIA Nantes
8, route de la Jonellière
B.P. 31222
44312 NANTES cedex 3
Tél : 02 40 37 34 26

concours@audencia.com
www.audencia.com

École de Management de Normandie
30 rue de Richelieu
76087 LE HAVRE cedex
Tél : 02 32 92 70 85

hlefevre@em-normandie.fr
www.em-normandie.fr

EDHEC Grande École
24 avenue Gustave Delory
CS 50411
59057 ROUBAIX CEDEX 1

393, promenade des Anglais
B.P. 3116
06202 NICE cedex 3
Tél : 03 20 15 45 20

concours@edhec.edu
www.edhec.com

EM LYON Business School
23, avenue Guy de Collongue
CS 40203
69134 ECULLY cedex
Tél : 04 78 33 77 35

prepas@em-lyon.com
www.em-lyon.com/prepas

EM STRASBOURG Business School
61, avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG cedex
Tél : 03 68 85 83 98

aida.gharrech@em-strasbourg.eu
www.em-strasbourg.eu

ESC DIJON BOURGOGNE
29 rue Sambin B.P. 50 608
21006 DIJON cedex
Tél : 03 80 72 59 46

escdijon@escdijon.eu
www.escdijon.eu

ESC LA ROCHELLE
102, rue de Coureilles
Les Minimes
17024 LA ROCHELLE cedex 1
Tél. : 05 46 51 77 00

concours@esc-larochelle.fr
www.escl-arochele.fr

ESC RENNES School of Business
2, rue Robert d'Arbrissel CS 76522
35065 RENNES cedex
Tél : 02 99 54 63 63

admissions-france@esc-rennes.fr
www.escl-rennes.fr

ESCP Europe
79, avenue de la République
75543 PARIS cedex 11
Tél : 01 49 23 20 00

master.fr@escpeurope.eu
www.esclpeurope.eu

ESSEC
1, Avenue Bernard Hirsch
CS 50105
95021 CERGY-PONTOISE cedex
Tél : 01 34 43 30 00

admissions-prepas@essec.edu
www.essec-prepas.com
www.essec.fr

GRENOBLE Ecole de Management
12, rue Pierre Semard
B.P. 127
38003 GRENOBLE cedex 01
Tél : 04 76 70 60 13

martine.favre-nicolin@grenoble-em.com
www.escl-grenoble.com/concours

Groupe ESC PAU
3 rue Saint-John Perse CS 17512
64075 PAU cedex
Tél. : 05 59 92 33 01

matthieu.moulas@esc-pau.fr
www.escl-pau.fr

Groupe ESC TROYES
217, avenue Pierre Brossolette
BP 710 - 10002 TROYES Cedex
Tél : 03 25 71 22 24

laurence.hubert@get-mail.fr
www.get-formation.fr

HEC Paris
1, rue de la Libération
78351 JOUY EN JOSAS cedex
Tél : 01 39 67 70 00

hecinfo@hec.fr
www.hecl.fr

INSEEC Business School
Campus de Paris
27, avenue Claude Vellefaux
75010 PARIS
Tél : 01 42 09 98 39

Campus de Bordeaux
Hangar 19 – Quai de Bacalan
CS 60083
33070 BORDEAUX
Tél : 05 56 01 77 55

Campus de Chambéry
Campus Savoie Technolac
12 avenue du Lac d'Annecy
73381 LE BOURGET DU LAC
cedex
Tél : 04 79 25 38 08

jsuaudeau@inseec.com
www.inseec.com

ISC PARIS Business School
22, boulevard du Fort de Vaux
75848 PARIS cedex 17
Tél : 01 40 53 99 99

service.concours@iscparis.com
www.isclparis.com

ISG
8, rue de Lota
75116 PARIS
Tél : 01 56 26 26 13

communication@iscl.fr
www.iscl.fr

MONTPELLIER Business School
2300, avenue des Moulins
34185 MONTPELLIER cedex 4
Tél : 04 67 10 26 70

Pmge.concours@montpellier-bs.com
www.montpellier-bs.com

SKEMA Business School
Campus de Sophia Antipolis
60, rue Dostoïevski – B.P. 085
06902 SOPHIA ANTIPOLIS cedex
Tél : 04 93 95 44 44

Campus de Lille
Avenue Willy Brandt
59777 EURLILLE
Tél : 03 20 21 59 62

Campus de Paris
Tour La Défense
Pôle Universitaire Léonard de Vinci
Esplanade Mona Lisa – Courbevoie
92916 PARIS LA DEFENSE cedex
Tél : 03 20 21 59 62

service.concours@skema.edu
www.skema-bs.fr

TÉLÉCOM Ecole de
Management
9, rue Charles Fourier
91011 EVRY cedex
Tél : 01 60 76 45 14

admissions@telecom-em.eu
www.telecom-em.eu

TOULOUSE Business School
20 boulevard Lascrosses
BP 7010
31068 TOULOUSE cedex 7
Tél : 05 61 29 49 69

f.lacoste@tbs-education.fr
www.tbs-education.fr

Contact des écoles associées utilisatrices des épreuves de la BCE

Enass Ecole Nationale
d'Assurances
41 Rue Gay Lussac
75005 PARIS
Tél : 01 44 10 79 57 ou 79 58

master@gmail.com
www.enass.fr

ENS de CACHAN*
61, avenue du Président Wilson
94235 CACHAN cedex
Tél : 01 47 40 20 78

concours@ens-cachan.fr
www.ens-cachan.fr

ENSAE ParisTech (École
Nationale de la Statistique et de
l'Administration Économique)
3, avenue Pierre Larousse
92245 MALAKOFF cedex
Tél : 01 41 17 65 25

info@ensae.fr
www.ensae.fr

École Spéciale Militaire de
SAINT-CYR
DRHAT/bureau concours
CASE 120
Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS cedex 12
Tél : 01 41 93 34 27 ou 34 58 ou 34 45

concours.rd@orange.fr
www.recrutement.terre.defense.gouv.fr
www.formation.terre.defense.gouv.fr

ISCID-CO
280, avenue de l'Université
B.P. 69
59942 DUNKERQUE cedex 2
Tél : 03 28 23 68 06

Chemin de la Malassise - BP 60039
62967 LONGUENESSE cedex

nathalie.dereeper@iscid-co.fr
www.iscid.com

* recrutement sur admissibilité à HEC Paris et/ou ESSEC et/ou ESCP Europe

CONCOURS BCE 2015
Coefficients des épreuves écrites, option scientifique

	EPREUVES COMMUNES								EPREUVES SPECIFIQUES							
Durée en heures	3	4	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Ecoles conceptrices	HEC Paris	ESCP Europe	ELVI	ELVI	ENSA	ENSA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	HEC Paris	ESSEC	EMLYON	CCIR	EDHEC	ESSEC	ESCP Europe
EPREUVES	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques S	Mathématiques S	Mathématiques S	Mathématiques 2 S	Mathématiques S	Hist. géo. géopolitique du mde contemporain	Hist. géo. géopolitique du mde contemporain
AUDENCIA Nantes	4		5	3			5							8		5
École de Management de NORMANDIE	3				7	5		4				6				5
EDHEC Grande École	3	5	2					5					2	8		5
EM STRASBOURG Business School	3				8	5		4				5				5
EMLYON Business School	3	5	3					5				6	3			5
ESC DIJON-BOURGOGNE	3				7	5	4					5				6
ESC LA ROCHELLE	3				7	4	6					4				6
ESC RENNES School of Business	4				8	5	4					4				5
ESCP Europe		3	5	3			4			6			4			5
ESSEC	2	4	2					5		6			5		6	
GRENOBLE École de Management	3	6	5					2						8		6
Groupe ESC PAU	3				9	4	7					4				3
Groupe ESC TROYES	4				6	4	5					5				6
HEC Paris	3	4	2				4			6			5			6
INSEEC Business School	3				7	6	5					4				5
ISC Paris Business School	3				8	5	5					4				5
ISG	3				8	5	5					4				5
MONTPELLIER Business School	4				6	4	4							6		6
SKEMA Business School		5	6	5			5					5			4	4
TELECOM École de Management		4			6	3	5					6				6
TOULOUSE Business School	3		6	3			4							8		6
Ecoles utilisant les épreuves de la BCE																
ENAss	3		4				3			4						4
ENSAE ParisTech			10					20	25						15	70
ISCID-CO	3				5	3								2		16

Option économique 2015

	EPREUVES COMMUNES								EPREUVES SPECIFIQUES							
Durée en heures	3	4	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Ecoles conceptrices	HEC Paris	ESCP Europe	ELVI	ELVI	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	HEC Paris	ESSEC	EMLYON	ESSEC	EDHEC	HEC Paris	ESSEC
EPREUVES	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques 2 E	Mathématiques E	Economie, sociologie et histoire	Economie, sociologie et histoire
																TOTAL
AUDENCIA Nantes	3		5	3			5						8			6 30
École de Management de NORMANDIE	3				6	5		5				4				7 30
EDHEC Grande École	3		5	2					5				2	6		7 30
EM STRASBOURG Business School	3				8	5		4				4				6 30
EMLYON Business School	3		5	3				5				4	2			8 30
ESC DIJON-BOURGOGNE	4				7	5		4				3				7 30
ESC LA ROCHELLE	3				6	4		6				4				7 30
ESC RENNES School of Business	3				8	5		4				4				6 30
ESCP Europe		3	5	3			5			4			3			7 30
ESSEC	3		4	2					6		4		4		7	30
GRENOBLE École de Management	3		4	4				2						9		8 30
Groupe ESC PAU	3				7	4		5				3				8 30
Groupe ESC TROYES	4				6	4		5				4				7 30
HEC Paris	3		4	2				6		4			4		7	30
INSEEC Business School	3				7	6		6				3				5 30
ISC Paris Business School	3				7	5		4				3				8 30
ISG	3				7	5		4				3				8 30
MONTPELLIER Business School	4				6	4		4						5		7 30
SKEMA Business School		5	5	5				4				4				7 30
TELECOM École de Management		4			6	3		5				5				7 30
TOULOUSE Business School		3	5	3				5						7		7 30
Ecoles utilisant les épreuves de la BCE																
ENAss	3		4				3			4						4 18
ESM de SAINT-CYR SES	4				7	6		8				9				12 46
ISCID-CO	3				5	3								2		3 16

Option technologique 2015

	EPREUVES COMMUNES										EPREUVES SPECIFIQUES					
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Ecoles conceptrices	HEC Paris	ESCP Europe	ESC	ELVI	ELVI	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	ESCP Europe	ESC	HEC Paris	ESC	ESSEC
EPREUVES	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques T	Mathématiques T	Management et Gestion de l'entreprise	Management et Gestion de l'entreprise	Economie - Droit
AUDENCIA Nantes	2			3	2			3				4		10		6
École de Management de NORMANDIE			3			3	3				4		4		8	5
EDHEC Grande École	3			5	3					4		5		5	5	5
EM STRASBOURG Business School			3			4	3				3		3		9	5
EMLYON Business School	3			4	3				4			3		8		5
ESC DIJON-BOURGOGNE			3			4	3				3		2		10	5
ESC LA ROCHELLE			3			3	2				4		3		10	5
ESC RENNES School of Business	3					5	3		4			4			7	4
ESCP Europe		3		4	2			4				5		7		5
ESSEC	3			4	2					4		5		6		6
GRENOBLE École de Management	2			2	2				2			8		8		6
Groupe ESC PAU			3			4	2				6		3		7	5
Groupe ESC TROYES			4			3	3				4		4		7	5
HEC Paris	3			4	2			3				7		6		5
INSEEC Business School			4			3	2				2		4		8	7
ISC Paris Business School			3			4	3				3		3		9	5
ISG			3			4	3				3		3		9	5
MONTPELLIER Business School			3			3	3				3		5	8		5
SKEMA Business School	3			3	2				3			6		7		6
TELECOM École de Management		4				4	3		4			5		5		5
TOULOUSE Business School	3			3	2				2			6		8		6
Ecoles utilisant les épreuves de la BCE																
ENAss	3			4				4				4		3		
ISCID-CO	2					5	2						2	5		

Filière B/L : lettres et sciences sociales 2015

	EPREUVES COMMUNES						EPREUVES SPECIFIQUES							
Durée en heures	3	4	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	
Ecoles conceptrices	HEC Paris	ESCP Europe	ELVI	ELVI	IEA	IEA	HEC Paris	ESSEC	HEC/ESCP EUROPE	ESSEC	HEC/AUDENCIA(1)	ESSEC	ESCP Europe	
EPREUVES	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Dissertation philosophique	Epreuves à option	Epreuves à option	Histoire	
													TOTAL COEFFICIENTS	
AUDENCIA Nantes	4		5	3				5		5	4		4	30
École de Management de NORMANDIE	5				6	5		4		3		3	4	30
EDHEC Grande École	4		5	3				4		4		5	5	30
EM STRASBOURG Business School	4				5	5		5		4		3	4	30
EMLYON Business School	4		5	3				5	5		3		5	30
ESC DIJON-BOURGOGNE	6				5	5		4		3		3	4	30
ESC LA ROCHELLE	8				6	3		4		3		3	3	30
ESC RENNES School of Business	4				6	4		4		4		4	4	30
ESCP Europe		3	5	3			5		5		4		5	30
ESSEC	3		4	2				6		5		4	6	30
GRENOBLE École de Management	5		7	4				3		3		3	5	30
Groupe ESC PAU	5				5	4		5		5		2	4	30
Groupe ESC TROYES	4				4	4		5		5		4	4	30
HEC Paris	3		4	2			5		5		6		5	30
INSEEC Business School	2				6	4		5		5		4	4	30
ISC Paris Business School	3				5	3		5		4		6	4	30
ISG	3				5	3		5		4		6	4	30
MONTPELLIER Business School	4				5	3		5		5	4		4	30
SKEMA Business School	4		6	5				5		2		4	4	30
TELECOM École de Management		3			5	3		5		5		4	5	30
TOULOUSE Business School			5	5	2			4		4		6	4	30

Ecoles utilisant les épreuves de la BCE

ENAss	4		5	3						4		2	18
ISCID-CO	3				5	4		2				2	16

(1) Epreuve à option "Sciences Sociales" conçue en participation avec AUDENCIA Nantes.

Filières BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon) 2015

	EPREUVES COMMUNES						EPREUVES SPECIFIQUES (1)			
Durée en heures	3	4	4	3	4	3	4	4	4	
Ecoles conceptrices	HEC Paris	ESCP Europe	ELVI	ELVI	JENA	JENA	ESSEC	HEC Paris	ESCP Europe et ESSEC	ENS-BEL
EPREUVES	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Histoire ou géographie	NOTES MOYENNES
										TOTAL CORRECTIF
AUDENCIA Nantes	9		7	4					10	30
École de Management de NORMANDIE	6				8	6			10	30
EDHEC Grande École	4		5	3			2	2	2	12
EM STRASBOURG Business School	8				7	6			4	5
EMLYON Business School	4		4	3			3	3	3	10
ESC DIJON-BOURGOGNE	6				6	6		6		6
ESC LA ROCHELLE	7				5	3				15
ESC RENNES School of Business	6				8	5			6	5
ESCP Europe		3	5	3			3	3	3	10
ESSEC	4		4	2			4	2	2	12
GRENOBLE École de Management	10		8	4			1	1	2	4
Groupe ESC PAU	8				7	5				10
Groupe ESC TROYES	6				5	4				15
HEC Paris	3		3	2			4	4	4	10
INSEEC Business School	3				7	5				15
ISC Paris Business School	3				7	5				15
ISG	3				7	5				15
MONTPELLIER Business School	5				3	2	1	1	3	15
SKEMA Business School	4		5	5						16
TELECOM École de Management		5			5	3	5	5	3	4
TOULOUSE Business School	8		4	2			3	3	3	7
Ecoles utilisant les épreuves de la BCE										
ENAss	4		6						2	6
ISCID-CO	3				5	4	2		2	16

(1) Les écoles de management utilisent pour leur écrits la note moyenne obtenue au concours ENS Ulm A/L ou au concours ENS de Lyon. Les coefficients appliqués sont ceux du concours des ENS.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES

ÉPREUVES COMMUNES

à toutes les options et filières

1^{ère} épreuve

• Contraction de texte - durée 3 h – conception HEC Paris

Cette épreuve consiste en une contraction, ne dépassant pas un nombre imposé de mots, (400 mots plus ou moins 5 %), d'un texte (ou de plusieurs textes se rapportant à un même sujet).

Le décompte précis du nombre de mots doit être noté sur la copie par le candidat.

Il s'agit à la fois d'un exercice de lecture révélant l'aptitude à discerner l'essentiel de l'accessoire et d'un exercice de rédaction exigeant, plus encore que la composition de culture et sciences humaines, la précision et la densité du style.

Le texte ne présente qu'accessoirement un caractère littéraire.

• Étude et synthèse de textes - durée 4 h – conception ESCP Europe

La synthèse comporte un nombre limité de mots (300 mots plus ou moins 10 %).

Le décompte précis du nombre de mots doit être noté sur la copie par le candidat.

L'épreuve consiste pour le candidat à confronter, sans aucune appréciation personnelle, les réponses différentes que trois auteurs proposent à un problème. Les critères d'appréciation, tous également essentiels, sont les suivants :

- la compréhension des textes
- la qualité de l'expression
- la composition et l'organisation de la confrontation.

Les textes peuvent être choisis dans les domaines les plus divers, ils présentent le plus souvent un caractère littéraire.

• Résumé de texte - durée 3 h – conception EM Strasbourg

L'épreuve consiste à rendre en une contraction de 400 mots plus ou moins 5 %, le contenu d'un texte d'une longueur comprise entre 3500 et 4500 mots.

Le décompte précis du nombre de mots doit être noté sur la copie.

Il s'agit pour le candidat de produire un texte autonome et fidèle à l'original par son contenu et par sa progression, rendant compte des étapes de l'argumentation.

Les textes retenus pour l'épreuve sont d'une facture et d'une thématique telles qu'ils soient abordables sans difficulté excessive par un lecteur cultivé. Ils évitent un langage trop spécialisé.

Les sujets des épreuves des concours d'admission dans les écoles regroupées dans la Banque Commune d'Epreuves, portent sur l'ensemble du programme en deux ans des classes préparatoires économiques et commerciales, défini par les arrêtés du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et sur les programmes d'admission des ENS, filières littéraires (se référer au BO ou à la brochure des programmes des classes préparatoires sur le site internet : www.education.gouv.fr)

2^{ème} et 3^{ème} épreuves

• Épreuves de la Banque de langues ELVi - conception commune EMLYON, ESCP Europe, ESSEC, HEC Paris.

Chaque candidat est interrogé sur deux langues, l'une d'elles étant obligatoirement l'anglais. Le choix des langues est identique à l'écrit et à l'oral. Le nombre de mots demandés dans les épreuves est valable dans une marge de plus ou moins 10%

- ☞ **La première langue**, peut être : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais ou russe*.

Nature de l'épreuve écrite	Ordre de passage	Durée	Coefficient interne
➤ Première sous-épreuve : Traductions • Version (250 mots) 50 % • Thème (200 mots) 50 %	1	2 h	40/100
➤ Deuxième sous-épreuve : Expression écrite Texte en langue étrangère (850 mots), propre à chaque langue. Réponses en langue étrangère à deux questions posées en langue étrangère. (250 mots pour chaque réponse)	2	2 h	60/100
Durée totale de l'épreuve		4 h	

Les copies sont relevées à la fin de chacune des deux sous-épreuves.

- ☞ **La deuxième langue**, peut être : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, polonais, russe, ou vietnamien*.
Le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir la version latine ou le grec ancien, d'une durée de 3 heures.

Nature de l'épreuve écrite	Ordre de passage	Durée	Coefficient interne
➤ Première sous-épreuve : Traductions • Version (200 mots) 50 % • Thème (150 mots) 50 %	1	1 h 30	40/100
➤ Deuxième sous-épreuve : Expression écrite Texte en langue étrangère (650 mots), propre à chaque langue Réponses en langue étrangère à deux questions posées en langue étrangère. (200 mots pour chaque réponse)	2	1 h 30	60/100
Durée totale de l'épreuve		3 h	

Les copies sont relevées à la fin de chacune des deux sous-épreuves.

* Les candidats qui ont sélectionné l'ESM de Saint-Cyr parmi les écoles présentées ne peuvent choisir comme première langue que : anglais ; comme deuxième langue que : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe.

Le candidat doit être en mesure d'apporter la preuve de sa maîtrise d'une langue à travers des épreuves d'expression écrite et de traduction.

■ **Traduction :**

En première comme en deuxième langue, l'épreuve de traduction consiste en une version tirée d'un texte d'auteur, soit d'ouvrages, soit d'articles, de périodiques ou de quotidiens. Ces textes portent sur la culture ou la civilisation contemporaine, sans exclure certaines références historiques. Le thème concerne un texte à caractère grammatical, écrit en langue de communication peu spécialisée, tiré d'articles ou d'auteurs.

Les textes proposés au candidat de première ou deuxième langue diffèrent par leur longueur et leur difficulté.

■ **Expression écrite :**

En première comme en deuxième langue, l'expression écrite consiste à répondre à deux questions posées à l'occasion d'un texte en langue étrangère, les questions et les réponses étant en langue étrangère.

Il est prévu que les textes abordent des sujets contemporains et portent sur la culture et/ou la civilisation des domaines linguistiques concernés, ce qui veut dire que les textes sont propres à chaque langue.

• **Épreuves de la Banque de langues IENA**

Les épreuves écrites de langues vivantes sont organisées en deux niveaux : première ou deuxième langue.

Pour l'une des deux épreuves de langues vivantes, le candidat doit obligatoirement composer en anglais, pour l'autre épreuve, il doit choisir parmi les langues suivantes :

en première langue – allemand, arabe littéral, espagnol, italien, portugais ou russe*.

en deuxième langue – allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais, russe ou vietnamien*.

En deuxième langue le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir le latin ou le grec ancien.

Le choix est identique à l'écrit et à l'oral.

Il n'est pas fixé de programme limitatif. Cependant, les textes trop littéraires ou trop techniques seront évités. On s'oriente vers des textes d'intérêt général, à tendance socio-économique. (Le sujet proposé en latin/ou grec ancien, correspond au thème du programme du concours de l'ENS).

Le nombre de mots demandés dans les épreuves est valable dans une marge de plus ou moins 10%.

■ **Épreuve écrite de première langue IENA - durée 4 h**

1) Compréhension d'un texte écrit (noté sur 10)

A partir d'un texte de 700** mots rédigé en langue étrangère, le candidat doit répondre à trois questions.

Le sujet du texte devra être d'intérêt général et porter sur la connaissance de la vie contemporaine du pays intéressé.

* Les candidats qui ont sélectionné l'ESM de Saint-Cyr parmi les écoles présentées ne peuvent choisir comme première langue que : anglais ; comme deuxième langue que : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe.

** Marge de plus ou moins 10%

Les deux premières questions notées sur 2,5 points chacune (réponse du candidat en 100** mots) seront des questions de compréhension visant à élucider une partie du texte et non à le commenter. La troisième question notée sur 5 points (réponse du candidat en 300** mots) permettra au candidat d'exprimer une opinion personnelle.

2) Version (notée sur 5)

Le candidat doit traduire une partie du texte servant de support aux questions posées (150** mots)

3) Thème (noté sur 5)

Le thème est un texte suivi ou non (150** mots) destiné à vérifier les connaissances grammaticales essentielles.

■ Épreuve écrite de seconde langue IENA - durée 3 h

1) Compréhension d'un texte écrit (noté sur 10)

A partir d'un texte de 400** mots rédigé en langue étrangère, le candidat doit répondre à deux questions.

Le sujet du texte est d'intérêt général et porte sur la connaissance de la vie courante du pays étudié.

La question de compréhension notée sur 5 points (réponse du candidat en 150** mots) vise à élucider une partie du texte et non à le commenter. La deuxième question, notée sur 5 points (réponse du candidat en 250** mots) permet au candidat d'exprimer une opinion personnelle.

2) Version (notée sur 5)

Le candidat doit traduire une partie du texte servant de support aux questions posées (130** mots).

3) Thème (noté sur 5)

Le thème est composé de 10 phrases (130** mots) concernant "le langage usuel", destinées à vérifier l'acquisition d'expressions idiomatiques et la correction linguistique.

N.B. Pour la première et la deuxième langue, la note globale (sur 80 points) sera divisée par 4 pour obtenir la note finale, les 2 chiffres après la virgule étant arrondis au dixième supérieur.

**Aucun dictionnaire ou assistant électronique
n'est autorisé pour les langues.**

Sauf pour le latin et le grec ancien :

Un dictionnaire latin-français est autorisé parmi les références suivantes :
GAFFIOT, GOELZER, BORNECQUE ou QUICHERAT.

Un dictionnaire grec-français est autorisé parmi les références suivantes :
BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN/LACROIX.

** Marge de plus ou moins 10%

ÉPREUVES COMMUNES

aux options de la voie EC

- **Dissertation de culture générale - durée 4 h**

Thème au programme de l'année 2014-2015 : « La vérité »

Épreuves conçues par les écoles HEC Paris, ESSEC et EDHEC, EMLYON :

Elles consistent en une dissertation dont le sujet se rattache au thème de réflexion étudié pendant la deuxième année des classes préparatoires économiques et commerciales.

Ces épreuves sont destinées à apprécier la capacité du candidat à faire preuve d'une réflexion autonome et éclairée, ainsi que sa capacité à conduire un raisonnement cohérent et à exploiter ses connaissances en philosophie et en littérature.

Un seul sujet est proposé au candidat.

Épreuve conçue par ESC LA ROCHELLE

Elle consiste en une dissertation dont le sujet se rattache au thème de réflexion étudié en deuxième année de classe préparatoire. On attend du candidat qu'il utilise au mieux les compétences acquises dans les différents domaines littéraire et philosophique sans qu'il soit question de privilégier l'un ou l'autre des aspects. Les consignes de correction tiennent compte de cette approche.

Les correcteurs apprécient particulièrement l'exigence de compréhension sémantique, la clarté des idées, la rigueur de la réflexion, le sens de l'analyse, la capacité de synthèse dont un devoir correctement construit doit pouvoir témoigner.

Deux sujets sont proposés au choix du candidat.

ÉPREUVES SPÉCIFIQUES

à chaque option ou filière

Option scientifique

• Mathématiques S - durée 4 h

Épreuve conçue par :

HEC Paris

L'épreuve consiste en un problème nécessitant de larges connaissances de l'ensemble du programme des deux années. Par ses enchaînements, le problème requiert du candidat des qualités de réflexion et de bon sens, de rigueur et de clarté de rédaction. Si le sujet porte sur un thème de nature économique, il est suffisamment explicité mathématiquement pour que le candidat n'ait pas à ajouter des hypothèses de modélisation.

ESSEC

L'épreuve porte sur l'analyse ou l'algèbre. Elle est destinée à tester la maîtrise du candidat dans ces domaines, à mettre en valeur ses capacités de raisonnement scientifique et à juger ses aptitudes à rédiger et expliquer.

EMLYON

L'épreuve a pour objet de vérifier la bonne assimilation de l'ensemble du programme par le candidat et de tester ses facultés de raisonnement.

EDHEC

L'épreuve, composée de trois exercices et d'un problème, a pour objectif d'évaluer les connaissances, les capacités d'analyse, d'abstraction et de raisonnement des candidats sur la quasi-totalité du programme de mathématiques des deux années de classe préparatoire. Une place importante est réservée aux probabilités qui servent de support, soit à deux exercices, soit à un exercice et au problème, ce qui permet de tester l'autonomie des candidats ainsi que leur aptitude à comprendre un modèle mathématiques décrivant une situation concrète.

CCIR

Cette épreuve porte principalement sur les probabilités, les statistiques ou l'algorithmique et requiert particulièrement une bonne technicité dans la mise en oeuvre des calculs.

• Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain - durée 4 h

Épreuve conçue par :

ESSEC

L'épreuve peut porter sur toutes les parties du programme y compris celles qui sont traitées en première année. Elle se fonde également sur l'histoire et la géographie, sans que les deux disciplines soient simplement juxtaposées. L'épreuve vérifie la bonne maîtrise des questions au programme, la capacité du candidat à comprendre un problème et à le discuter, ainsi que son aptitude à exprimer sa pensée de façon claire, argumentée et cohérente.

Des documents statistiques ou cartographiques peuvent éventuellement être mis à la disposition du candidat afin d'alléger son effort de mémoire. Leur commentaire doit être intégré à la dissertation. Dans le cas d'une carte à réaliser, un fond de carte est fourni.

Un seul sujet est proposé au candidat.

ESCP Europe

Le candidat doit être très attentif durant ses années de préparation :

- à bien respecter l'équilibre introduit par les modules semestriels thématiques et géographiques définis au Bulletin officiel et à n'en sacrifier aucun,
- à bien comprendre que le sujet de l'épreuve porte sur l'ensemble des programmes de 1ère et de 2ème année des classes préparatoires économiques et commerciales et que l'épreuve se prépare donc sur deux ans,
- à bien sauvegarder l'équilibre des programmes entre l'histoire et la géographie,
- à bien analyser le fait que le sujet mobilise des concepts et connaissances acquises en histoire, en géographie et en géopolitique et que la réflexion porte sur une mise en interaction des trois composantes. En particulier, loin de répondre à un simple effet de mode, la dimension géopolitique est une composante à ne pas sous-estimer.

Le candidat doit réaliser une composition en quatre heures. Elle n'exige pas seulement des connaissances, mais bien sûr également un réel effort de réflexion, de construction et d'expression. Une chronologie, des statistiques ou tout autre document jugé utile peuvent être mis à la disposition du candidat. On peut accompagner le texte de la composition de croquis cartographiques pour une meilleure compréhension du devoir.

Une carte : il est demandé au candidat d'élaborer à partir du sujet posé, une carte qui sera réalisée sur un fond muet distribué lors du début des épreuves. Ce document – dont le rendu est obligatoire- joue un rôle important dans la définition de la note finale.

Un seul sujet est proposé au candidat.

Option économique

• Mathématiques E - durée 4 h

Épreuve conçue par :

HEC Paris

L'épreuve est composée d'un problème et d'un exercice indépendants mettant en jeu de nombreuses connaissances de l'ensemble du programme des deux années.

ESSEC - 1^{ère} épreuve

L'épreuve est composée de plusieurs exercices, pouvant porter sur l'analyse, l'algèbre, les probabilités, les statistiques ou l'algorithmique, destinée à tester la bonne connaissance du cours de mathématiques, les capacités de raisonnement du candidat et son aptitude à rédiger et expliquer.

ESSEC - 2^{ème} épreuve

Épreuve portant sur les probabilités, les statistiques ou l'algorithmique, destinée à mettre en valeur l'aptitude du candidat à la modélisation de situations concrètes et ses capacités à résoudre les problèmes mathématiques ainsi modélisés.

EMLYON

Cette épreuve a pour objet de vérifier la bonne assimilation de l'ensemble du programme par le candidat et de tester ses facultés de raisonnement.

EDHEC

L'épreuve, composée de trois exercices et d'un problème, a pour objectif d'évaluer les connaissances, les capacités d'analyse, d'abstraction et de raisonnement des candidats sur la quasi-totalité du programme de mathématiques des deux années de classe préparatoire. Une place importante est réservée aux probabilités qui servent de support, soit à deux exercices, soit à un exercice et au problème, ce qui permet de tester l'autonomie des candidats ainsi que leur aptitude à comprendre un modèle mathématique décrivant une situation concrète.

• Économie, sociologie et histoire du monde contemporain - durée 4 h

Épreuve conçue par :

HEC Paris

L'épreuve consiste en une dissertation. Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité du candidat à comprendre et analyser le monde contemporain.

Un seul sujet est proposé au candidat.

ESSEC

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité du candidat à comprendre et analyser le monde contemporain.

Un seul sujet est proposé au candidat.

ESCP Europe

L'épreuve est destinée à apprécier la capacité du candidat à comprendre et analyser le monde contemporain.

Un seul sujet est proposé au candidat.

Option technologique

• Mathématiques T - durée 4 h

Épreuve conçue par :

ESCP Europe

Cette épreuve, composée de plusieurs exercices indépendants dont l'un au moins porte sur les probabilités, fait appel au calcul ainsi qu'à la compréhension des concepts du programme.

INSEEC

L'épreuve a pour but de vérifier la bonne assimilation des notions fondamentales du programme par le candidat et ses aptitudes à suivre avec profit les enseignements des écoles supérieures de commerce.

Le sujet est composé de plusieurs exercices indépendants, conçus de telle sorte qu'un candidat sérieusement préparé soit en mesure d'aborder l'ensemble des questions.

La capacité de mise en oeuvre des techniques mathématiques classiques et les résultats obtenus constituent les fondements de l'évaluation qui intègre aussi la clarté de la rédaction et les facultés de raisonnement du candidat.

• Économie – Droit – durée 4 h

Épreuve conçue par :

ESSEC

L'épreuve d'économie-droit est composée de deux parties séparées et indépendantes, chacune des deux disciplines représentant 50% de la note totale. La durée globale de l'épreuve est de 4 heures, se répartissant de la manière suivante : 2 h 1/2 pour l'économie, et 1 h 1/2 pour le droit.

Définition de l'épreuve d'économie

L'épreuve d'économie est une épreuve composée de deux parties distinctes et obligatoires :

- une note de synthèse
- une question de réflexion argumentée.

La **note de synthèse** a pour vocation d'apprécier la capacité du candidat à identifier les idées essentielles d'un dossier documentaire et à les présenter de manière structurée en un nombre limité de mots.

La **réflexion argumentée** doit permettre de juger les qualités d'analyse, de réflexion et de rédaction du candidat. Le sujet de cette réflexion argumentée peut se rapporter au thème du dossier documentaire qui constitue la base de la note de synthèse.

Définition de l'épreuve de droit

La partie juridique de l'épreuve d'économie-droit repose sur une mise en situation (cas d'entreprise, consultation juridique...) suivie d'un questionnement destiné à évaluer certaines compétences spécifiques des candidats et en particulier leur capacité à :

- analyser des faits ou actes juridiques et leurs conséquences possibles,
- mobiliser leurs connaissances pour les appliquer à une situation concrète,
- proposer des solutions juridiques pertinentes en tenant compte des éléments de faits exposés dans le cas.

Les réponses des candidats aux questions posées devront tenir compte de l'évolution récente du droit positif ainsi que du contexte spécifique évoqué dans la mise en situation. Le cas échéant, il pourra être nécessaire de proposer plusieurs hypothèses et d'envisager les implications juridiques de chaque situation envisagée.

L'une des questions portera obligatoirement sur l'activité de **veille juridique** des candidats. Elle permettra d'évaluer leur capacité à repérer, analyser et intégrer dans un raisonnement juridique les évolutions du droit et leurs enjeux relativement au thème de veille fixé annuellement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour les concours 2015, le thème de cette veille est « Droit et pouvoir ».

ESC TROYES

L'épreuve comporte deux sous-épreuves à traiter obligatoirement et sur des copies séparées :

- L'une d'économie, pour une durée de 2 h 30.
- L'autre de droit, pour une durée de 1 h 30.

Chacune de ces sous-épreuves porte sur le programme la concernant des classes préparatoires commerciales, option technologique.

Chacune de ces sous-épreuves représente 50% de la note globale attribuée.

Concernant l'économie :

L'épreuve d'économie se présentera sous la forme d'une note de synthèse d'un dossier documentaire.

Le dossier, d'une longueur totale de 3 000 mots environ, sera constitué de trois ou quatre documents qui pourront, éventuellement, prendre la forme d'un ensemble de tableaux statistiques ou de graphiques, sans que ces deux types de support ne puissent dépasser le tiers du dossier.

La note de synthèse s'articulera autour d'une problématique qui pourra être indiquée dans le sujet ou que le candidat devra définir. Elle fera ressortir les arguments, extraits du dossier, qui permettront de répondre à cette problématique. Pour effectuer la sélection des arguments retenus, le candidat s'appuiera sur les connaissances que le programme lui aura permis d'acquérir.

La note de synthèse débutera par une introduction qui permettra au candidat d'indiquer comment il traitera la problématique et éventuellement de la poser. Elle sera divisée en deux ou trois parties. Elle se terminera par une conclusion qui répondra à la problématique.

Sa longueur sera de 500 mots plus ou moins 10%.

Elle ne doit pas être la paraphrase du dossier et le candidat devra exprimer, de manière personnelle, des idées exclusivement extraites des documents.

Concernant le droit :

Le sujet est structuré en deux parties. Une partie du sujet s'appuie nécessairement sur le thème de veille juridique fixé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'année civile précédant le concours.

Des annexes peuvent éventuellement être jointes à l'une ou l'autre des parties.

- **Partie « Cas pratique ».**

Un énoncé relatant un cas concret est accompagné de plusieurs questions. Le candidat, pour y répondre, doit démontrer sa connaissance des règles juridiques contenues dans le programme et sa capacité à les appliquer à la situation concrète.

- **Partie « Veille juridique ».**

Une ou des questions amènent le candidat à développer une argumentation ordonnée et concise. Elles doivent permettre d'évaluer la capacité des candidats à intégrer dans un raisonnement juridique les évolutions intervenues relativement au thème de veille juridique.

• Management et gestion de l'entreprise - durée 4 h

Épreuve conçue par HEC Paris :

1. Finalité

L'épreuve consiste en un problème basé sur une ou plusieurs situations d'entreprise dont la résolution mobilise les connaissances et capacités du programme de 1ère et 2ème années de classe préparatoire. Un contexte est fourni au candidat. Il constitue le cadre stratégique pour la réalisation d'activités de niveau opérationnel.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier les aptitudes du candidat à :

- analyser le contexte fourni et se l'approprier ;
- mobiliser les savoirs associés aux thèmes du programme ;
- mettre en œuvre les capacités affichées dans le référentiel ;
- rechercher et proposer des solutions réalistes et cohérentes en vue de résoudre les problèmes énoncés.

2. Contenu

L'étude de cas, adaptée à la durée de l'épreuve, est constituée :

- de la présentation initiale du contexte, riche mais circonscrit à l'objet de l'étude ;
- de différents dossiers, dans lesquels le questionnement peut parcourir les diverses thématiques des modules du programme ;
- d'annexes présentant toutes les informations utiles à l'étude avec notamment les éléments du système d'information permettant le traitement des différents dossiers.

Le questionnement recouvre à la fois le management dans une visée stratégique et la gestion pour les aspects plus opérationnels.

Les réponses attendues sollicitent une bonne maîtrise des méthodes et techniques de gestion appliquées avec intelligence à des situations concrètes et des qualités d'ordre rédactionnel et/ou analytique. Ces dernières capacités ne doivent pas représenter un poids majoritaire dans l'évaluation.

Les dossiers sont, dans toute la mesure du possible, indépendants et peuvent être traités dans l'ordre souhaité par les candidats. Cependant, un premier dossier consacré à l'étude et l'interprétation du contexte peut rendre ce travail préalable indispensable à la compréhension et donc aux traitements des autres dossiers qui restent indépendants entre-eux.

3. Critères d'évaluation

La commission de correction saura apprécier :

- La capacité à bien appréhender le contexte et à hiérarchiser l'information.
- La rigueur de la démarche dans le traitement des questions et dans l'utilisation des méthodes et techniques de gestion.
- La clarté dans la justification des résultats présentés.
- La pertinence et le réalisme, par rapport au contexte, des solutions préconisées.
- Les efforts de structuration et de présentation des réponses.
- Les qualités rédactionnelles et de présentation générale du travail.

• Management et gestion de l'entreprise - durée 4 h

Épreuve conçue par EM Strasbourg

Définition de l'épreuve :

L'épreuve de Management-Gestion permet une évaluation du candidat conforme aux objectifs de formation définis par le programme de l'option technologique des classes préparatoires économiques et commerciales.

Par la progressivité du questionnement, elle valide les acquis attendus de tout élève de classe préparatoire et assure la nécessaire hiérarchisation des candidats.

D'une durée de 4 heures, et s'inspirant d'un cas concret d'une organisation, l'épreuve est composée de plusieurs sous dossiers indépendants. Ceux-ci sont relatifs à la partie « mise en œuvre de la stratégie » du programme et font appel à la bonne compréhension de la partie « Le cadre stratégique ».

Les questions posées ont pour objet de permettre au candidat de mettre en évidence sa maîtrise des principes fondamentaux appliqués à la gestion et au management ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion.

Est autorisée, uniquement pour l'épreuve de Management et gestion de l'entreprise, une calculatrice de poche, pouvant être programmable, à condition que son fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit possible ni d'imprimer, ni de connecter l'appareil au réseau internet.

Voie littéraire

Le candidat doit s'inscrire dans une des filières suivantes :

- filière B/L Lettres et sciences sociales
- filière BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon)

Pour la filière BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon), les écoles utilisent la note moyenne obtenue aux concours ENS (BEL), en complément d'épreuves de la BCE (cf. tableau des coefficients, page 12).

Le candidat de cette filière BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon) doit donc obligatoirement s'inscrire à l'un des concours ENS. S'il s'inscrit aux deux concours, il doit choisir lors de l'inscription aux concours de l'ENS, celui dont les notes seront utilisées par la BCE. Il indique ce même choix en s'inscrivant aux concours de la BCE.

Les candidats des deux filières littéraires composent sur :

⇒ **trois épreuves écrites communes avec les options des classes préparatoires économiques et commerciales (scientifique, économique et technologique) (voir pages 14 à 17).**

- **Contraction de texte et/ou Étude et synthèse de textes**
(suivant les concours choisis par le candidat)
- **Langue vivante 1**
- **Langue vivante 2, qui peut également être le latin ou le grec ancien**

ainsi que sur les épreuves spécifiques détaillées aux pages suivantes :

Filière B/L Lettres et sciences sociales

1. Dissertation littéraire – Épreuve conçue par HEC Paris et/ou ESSEC

- **Durée : 4 heures**
- **Programme B/L :**
Français : pas de programme imposé

2. Dissertation philosophique – Épreuve conçue par HEC Paris et/ou ESSEC

- **Durée : 4 heures**
- **Programme B/L :**
Programme de philosophie du baccalauréat

3. Histoire – Épreuve conçue par ESCP Europe

- **Durée : 4 heures**
- **Programme 2014-2015 B/L :**

La France de 1870 au début des années 1990 ;

Le monde de 1918 au début des années 1990 : relations internationales, grandes évolutions économiques, sociales, politiques et culturelles

4. Épreuve à option

- **Durée : 4 heures**
- **Programme B/L⁽¹⁾ :**

Le candidat compose pour l'une des épreuves suivantes, choisie lors de l'inscription en ligne.

- **une épreuve de Sciences sociales - Épreuve conçue par HEC Paris – AUDENCIA et/ou ESSEC**

ou

- **une épreuve de Mathématiques - Épreuve conçue par HEC Paris et/ou ESSEC**

(1) dans les 2 cas voir «Programmes des classes préparatoires».

Filière BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon)

1. Dissertation littéraire – Épreuve conçue par ESSEC

- Durée : 4 heures

- Programme commun 2014-2015 Ulm A/L /Lyon (BEL) :

Définition de l'épreuve

L'épreuve est une dissertation littéraire qui requiert la connaissance des œuvres et des questions au programme. Pour la traiter, de façon ample et ouverte, les candidats peuvent également avoir recours à d'autres références.

Les attendus de l'épreuve

« Le jury souhaite avant tout que les candidats se montrent capables de mettre en relation la connaissance précise approfondie des œuvres du programme et une réflexion sur les questions littéraires.

Il attend des candidats une connaissance de ces œuvres qui leur permette des références précises et des analyses argumentées. Une connaissance approfondie de la bibliographie critique relative à celles-ci n'est pas exigée.

Axe 1 : - L'autobiographie

Axe 2 : - L'œuvre littéraire, ses propriétés, sa valeur.

- L'œuvre littéraire et le lecteur.

Œuvres :

- a) Joachim du Bellay, *Les Regrets*, in du Bellay, *Les Regrets, suivi des Antiquités de Rome et du songe*, LGF, Le Livre de Poche classique, 2002.
- b) Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Livres I et VI, in Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Classiques Garnier, 2011.
- c) Gérard de Nerval, *Aurélia*, in Gérard de Nerval, *Aurélia. Les Nuits d'Octobre. Pandora. Promenades et Souvenirs*, Gallimard, coll. Folio classique, 2005.
- d) Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*. Présence africaine, 2013.

2. Dissertation philosophique – Épreuve conçue par HEC Paris

- Durée : 4 heures

- Programme commun 2014-2015 BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon)

- La science.

3. Dissertation d'histoire – Épreuve conçue par ESCP Europe

- **Durée : 4 heures**
- **Programme commun 2014-2015 BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon)**
- Culture et politique en France sous la Troisième République (1870-1940).

ou*

Dissertation de géographie – Épreuve conçue par ESSEC

- **Durée : 4 heures**
 - **Programme commun 2014-2015 ENS Ulm A/L :**
 - L'eau en France
- ou
- **Programme commun 2014-2015 ENS de Lyon :**
 - La planète financière : espaces et territoires à l'ère de l'économie globalisée.

(*) Les candidats doivent choisir entre l'épreuve d'histoire ou de géographie lors de l'inscription.

RÈGLEMENT DES CONCOURS DE LA BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

INSCRIPTION AUX CONCOURS

1) CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée.

Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'Ecole Supérieure Militaire de Saint-Cyr. Le candidat est invité à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles il aura choisi de participer.

- Le candidat doit être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou à la Journée de l'appel de préparation à la Défense (JAPD).

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

Un candidat ne peut se présenter qu'un maximum de trois fois, toutes voies confondues, à une même école.

Tout candidat présent au début de l'une des épreuves est considéré comme ayant participé au concours.

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Certaines écoles peuvent attribuer des points de bonifications à un candidat ayant le statut de sportif de haut niveau.

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-bce.com>

à partir du 10 décembre 2014 et jusqu'au 10 janvier 2015.

2) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la Direction des Admissions et Concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

• du 10 décembre 2014 au 10 janvier 2015	→ Saisie et validation des données,
• du 11 janvier 2015 au 25 janvier 2015	→ Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »
• du 11 janvier 2015 au 25 janvier 2015	→ Envoi des pièces justificatives

2.1 SAISIE ET VALIDATION DES DONNÉES

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur. Ces données ne doivent jamais être communiquées à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau « pièces justificatives », qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 10 janvier 2015, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2015.
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet
d'une inscription sur le site internet.**

2.2 PAIEMENT ET ÉDITION DU BORDEREAU « PIÈCES JUSTIFICATIVES »

Le bordereau « pièces justificatives » sera disponible à partir du 11 janvier 2015. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

Le candidat est orienté préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement lui permettant de régler les frais d'inscription.

2.3 ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le candidat devra adresser, au plus tard le 25 janvier 2015 (**cachet de la poste faisant foi**), et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau devra être signé par le candidat (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur).

Ces envois seront adressés à :

Direction des Admissions et Concours
Concours BCE/ENS
BP 31 – 78354 JOUY EN JOSAS cedex

- pour les élèves de la voie économique et commerciale, ainsi que les élèves de la filière B/L (Lettres et sciences sociales)

Ces envois seront adressés à :

ENS de Lyon
École normale supérieure de Lyon - Service Admission et concours
15 Parvis René Descartes – BP 7000 - 69342 LYON cedex 07

- pour les élèves de la filière BEL (ENS Ulm A/L et ENS de Lyon)

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé au plus tard le 25 janvier 2015 (cachet de la poste faisant foi).

2.4 DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription aux concours de la BCE, à fournir en un seul exemplaire, sont :

1) Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

2) Service national

Un justificatif du service national pour le candidat français ou possédant la double nationalité (en fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2015, date de clôture des inscriptions). N'est pas concerné, en revanche, le candidat ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 10 janvier 2015.

	AGE (à la clôture des inscriptions)	JUSTIFICATIF
Garçons et filles, de nationalité française :	Plus de 18 ans	→ Certificat JAPD ou JDC
	Moins de 18 ans	→ Attestation de recensement

3) Candidat boursier

Le candidat boursier de l'Enseignement Supérieur français devra fournir **une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours**, délivrée par le rectorat ou par le CROUS. Ce candidat bénéficie d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard des concours. Le candidat concerné pourra imprimer (par la rubrique « Liste des impressions » dans son dossier), une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès de l'organisme de gestion de sa bourse.

4) Aménagement d'épreuves

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique doit signaler son handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

5) Sportif de haut niveau

Le candidat concerné doit fournir **un justificatif d'inscription, correspondant à l'année en cours, sur une liste ministérielle de sportifs de haut niveau** (catégorie jeune, sénior, élite et reconversion) ou de sportif espoir. Cette attestation est obligatoirement délivrée par le ministère ou ses directions régionales et départementales. Les attestations fournies directement par les fédérations sportives, voire délivrées par le club du candidat, ne sont pas acceptées.

6) Divers

Des pièces complémentaires peuvent être exigées pour certains concours.

2.5 MISE À JOUR DES COORDONNÉES ET IMPÉRATIF DE VIGILANCE

Le candidat devra obligatoirement tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la publication des résultats d'affectation dans les écoles).

Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM. Dans ce cas, le candidat devra effectuer l'opération indiquant que l'émetteur du message est sûr.

Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury.

Internet constitue le moyen privilégié de la DAC et des écoles pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence.

Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

2.6 RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire. Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

2.7 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT

Les données à caractère personnel collectées par la Direction des Admissions et Concours de la CCIR dans le cadre de ce téléservice sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions aux différents concours de la BCE.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement

1. la transmission de ses données à chaque centre d'examen accueillant les épreuves auxquelles le candidat s'inscrit et à chaque école "porteuse" du concours choisi,
2. leur utilisation à cette fin par les centres et écoles concernés.

Les données ne sont communiquées à aucun autre destinataire.

La Direction des Admissions et Concours, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite "informatique et liberté" et dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment ses articles 9 et 10 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

1. droit d'accès : en ligne en consultant son dossier.
2. droit de modification concernant les données relatives à sa personne via « nous contacter » sur le site d'inscription.
3. droit d'opposition pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : info-dac@cci-paris-idf.fr

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours.

3) ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

3.1 PROGRAMME DES CONCOURS

Les programmes des différentes options et filières sont ceux du Ministère de l'Éducation Nationale, publiés au BO. Ils font l'objet d'une compilation réalisée par la Direction des Admissions et Concours (« Programme des classes préparatoires voie économique et commerciale - options scientifique, économique et technologique – et voie littéraire – filières B/L et BEL »), disponible sur le site internet de la BCE.

En LV1 comme en LV2, le candidat compose obligatoirement dans la même langue pour les épreuves ELVi et IENA. S'il est également candidat à l'ESM Saint Cyr, son choix de langue est limité.*

3.2 CONVOCATION

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Le candidat doit prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoction.

3.3 VÉRIFICATION D'IDENTITÉ

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.4 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

* En LV1 : obligatoirement anglais ; en LV2 : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart-d'heure de l'épreuve. En dehors de ces périodes la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée. Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

4) RESPECT DES RÈGLES

En s'inscrivant aux concours de la BCE, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Il doit s'assurer que sa convocation correspond aux concours et aux épreuves présentées et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Le respect de ces consignes conditionne la possibilité qu'il aura de se présenter aux écrits.

Avant de concourir, il est indispensable que le candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données dans le centre d'écrits qui l'accueille. Il doit respecter les consignes éventuelles figurant sur les sujets d'épreuves.

Le candidat ne peut, en règle générale, avoir sur sa table de composition que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés, sa pièce d'identité, sa convocation et ses effets permettant d'écrire. En dehors de cas particuliers expressément autorisés par la définition des épreuves, il ne peut détenir ni utiliser aucun document ou appareil permettant d'accéder à l'information. Ces documents et appareils, ainsi que les téléphones et tablettes mobiles, doivent être éteints, rangés dans un sac fermé et placés hors de portée du candidat. Lorsqu'il compose, le candidat ne doit garder sur lui aucun support d'information.

Le port éventuel d'un appareil auditif pour raison médicale doit être signalé au chef de centre et autorisé sous son contrôle.

Lors du déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer ou chercher à communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, il se signale au surveillant à qui il peut poser toute question.

Dans le centre de concours, le candidat doit garder constamment une attitude normale et qui ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le respect des instructions et le déroulement des épreuves. En particulier, le candidat veillera à respecter le silence imposé à tous.

La liste de ces consignes étant rappelée, le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis à vis d'eux.

Dans le cas des épreuves des Écoles Normales Supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

5) SANCTIONS

Lors de l'inscription, le non respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peuvent entraîner l'interdiction de concourir.

La Direction des Admissions et Concours est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non respect des règles, la tentative de fraude ou la fraude sont passibles de sanction.

Cette sanction peut être modulée en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

- 1 - exclusion immédiate des épreuves pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement du concours.
La décision est prise par le chef de centre.
- 2 - dans les autres cas, et selon la gravité des faits, avertissement, attribution de la note zéro, exclusion du concours pour la session considérée, exclusion des concours futurs, transmission au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
La sanction est prononcée souverainement par le jury de concours.

6) COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Le candidat pourra accéder à son résultat d'admissibilité pour chaque concours sur le site internet de l'école, après le déroulement du jury.

Toutes les notes des épreuves écrites BCE du candidat seront accessibles dans son dossier personnel sur le site **www.concours-bce.com**, le jour suivant le dernier jury des écoles de la BCE.

Le candidat doit prendre connaissance sans délais de ses résultats et de ses notes.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la BCE.

Dans le cas des épreuves des Écoles Normales Supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

7) INTÉGRATION

L'intégration définitive d'un candidat dans une école suppose l'acceptation et le respect de la procédure d'affectation SIGEM (www.sigem.org).

8) CONSULTATION ET PHOTOCOPIES DES ÉPREUVES

Le candidat pourra, à partir du 15 octobre 2015 se connecter sur le site internet de la BCE : www.concours-bce.com et demander les photocopies de ses épreuves au prix de 12 euros par épreuve.

La communication des copies au candidat n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

Attention : la qualité de l'encre utilisée pour la composition influe sur la qualité de la photocopie.

Informations Classes préparatoires

Procédure d'inscription en classes préparatoires

www.education-gouv.fr/sup/cpge.htm

www.admission-postbac.org

Procédure d'inscription aux concours des Écoles de management et des ENS

www.concours-bce.com

En cas de problème ou de question sur votre inscription,
cliquer sur la rubrique « contacts ».

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Direction des Admissions et Concours
Concours BCE - B.P. 31 - 78354 - Jouy-en-Josas Cedex